

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2016

Le dix-neuf juillet deux mil seize à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 11/07/2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY - André Marie FORRIERRE - Gisèle GARREAUD TAISNE - Laurent HUTIN - Raymond DENHEZ -Jérôme MELI - Agnès PETYT POULET - Marie-Françoise DELLOUE-JETTE- -Floriane THIELAIN - Monique MILHEM HIBOUX- Julien LALAUX

Absents excusés : Chantal MAILLY qui donne procuration à Daniel FIEVET
Franck LEFEBVRE qui donne procuration à Agnès PETYT
Yves WAYEMBERGE qui donne procuration à Gisèle GARREAUD
Isabelle GALLOIS qui donne procuration à Raymond DENHEZ
Logan RAMETTE et Pascale BENGIN

Absents : Christophe FERON

Quorum fixé à 10 → ***Conseillers présents : 12 (16 pour les votes car 4 procurations)***

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19h58**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

1. PROJET ACQUISITION BATIMENT INDUSTRIEL POUR TRANSFORMATION EN SALLE POLYVALENTE A VOCATION D'ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Conformément à la décision du 9 juin 2016, ce point est porté à l'ordre du jour de la présente réunion. Il convient maintenant de se positionner sur l'achat de ce bâtiment et d'en fixer le prix que le conseil souhaite proposer au propriétaire.

Après délibération le conseil à l'unanimité décide de :

- Sur l'achat : de se porter acquéreur du bâtiment « ex-Brodus »
- Sur le prix : considérant l'enveloppe budgétaire possible, une offre de prix sera faite à 230.000€.
- Sur les travaux et aménagements : Un architecte sera contacté pour obtenir une étude chiffrée selon les aménagements demandés par la commune. Ultérieurement une consultation d'architectes sera lancée pour un appel à projet. Selon le Maire, le budget total à prévoir pour ce programme d'investissement (achat et travaux) pourrait être de 600.000€ HT

2. LE PLU- ADOPTION DU DOSSIER ARRET PROJET

Le maire explique au conseil municipal que le Cabinet VERDI a fait parvenir en mairie le dossier arrêt projet de révision du PLU. Il convient maintenant de l'adopter avant de le notifier aux personnes publiques associées et de lancer l'enquête publique. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dossier arrêt projet du PLU et autorise la poursuite de la procédure. Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires et à intervenir autant que de besoin.

3. DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

A- IMPLANTATION

Le maire présente au conseil le nouveau plan d'implantation de la déchèterie communautaire qui sera construite sur la zone. Les conseillers peuvent donc s'assurer que les nuisances par rapport au voisinage ont été largement réduites.

B- PRIX D'ACHAT ET DE VENTE DES TERRAINS

Le conseil municipal à l'unanimité donne délégation au Maire pour acheter les parcelles appartenant à la communauté de communes 4C cadastrées :

-B 1471 LE VILLAGE	15a 90ca
-B 1671 RUE DU NOUVEAU SIECLE	09a 51ca
-B 1704 LE VILLAGE	11a 35 ca

-ZE 103 28P RUE FAIDHERBE

01a 68ca

Soit une contenance totale de 38a 44ca

La communauté de communes du Caudrésis-Catésis propose un **prix de vente à 21 600€.**

Le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires et à procéder au paiement des sommes dues à ce titre.

VENTE DE TERRAINS A LA 4C

La 4C a besoin d'acheter des terrains appartenant à la commune pour y implanter la déchèterie. Les terrains sont cadastrés ZE 76 – ZE 78 et une partie de la parcelle ZE 1.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le prix de vente en suivant l'avis des Domaines : 6.10€/m² + la marge de 10% **soit 6.71€ le m². Le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires et à intervenir autant que de besoin.**

4. OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Afin de financer l'acquisition des terrains auprès de la 4C et le bâtiment industriel, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits en investissement comme suit :

Dépenses

Compte 2111	terrains nus	21 600 €
--------------------	---------------------	-----------------

Compte 2115	terrains bâtis	230 000 €
--------------------	-----------------------	------------------

Recettes

Compte 1641	emprunts en euros	190 000 €
--------------------	--------------------------	------------------

Compte 2111	terrains nus	61 600 €
--------------------	---------------------	-----------------

5. HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR LES CONTRATS AIDES (TECHNIQUE)

Certains employés en contrat aidé ont travaillé sur demande de la mairie pour les fêtes du 14 juillet. Les heures faites pourraient leur être rémunérées mais pour cela il conviendrait de prendre une délibération. Les heures faites sont des heures de jour mais également de nuit et temps normal et en jours fériés. Le conseil décide que les heures supplémentaires faites par les agents en contrat aidé, à la demande de la commune, seront rémunérées au tarif en vigueur.

6. FIXATION PRIX DE VENTE DES ANCIENS LITS DE L'ECOLE MATERNELLE

Les anciens lits de l'école maternelle qui ont été remplacés à l'occasion de l'ouverture du jardin d'enfants, peuvent être revendus d'occasion. Pour ce faire il conviendrait d'en fixer le prix. Le conseil décide de fixer le prix de vente du lot de lits (environ 30 lits) à 300 euros. Le Maire est chargé de l'exécution de cette vente.

7. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable rend compte des activités de sa commission.

QUESTIONS DIVERSES

TARIF DE LOCATION SALLE

Le Maire demande au conseil de fixer un prix, avec et sans chauffage, pour une location de salle en semaine (du lundi au vendredi midi).

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le prix à 50 euros la 1^{ère} journée (70€ avec chauffage) et 30 euros les jours suivants (50€ avec chauffage).

AVIS DES DOMAINES- VENTE DE TERRAINS

Suite à la précédente délibération, les services des domaines ont rendu leur avis sur les parcelles ZH67 et H208 -209.

Le prix de vente peut être fixé avec une marge de 15% pour 16.000 € (parcelles H208 et 209, classées en constructible) et 1900 € pour la parcelle ZH67 (classée en terre agricole).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente au prix estimé des domaines, sans application de la marge.

ANNULATION D'UNE DELIBERATION- REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – RESEAUX ET OUVRAGES DE TELECOMMUNICATION

Par courrier recommandé avec AR, Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai sollicite le retrait de la délibération du 9 juin 2016 concernant la redevance pour occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication en expliquant que les actes administratifs ne peuvent comporter de clause de rétroactivité.

Le Maire explique au conseil que le Cabinet ECO-FINANCES qui est à l'origine de la demande avait envoyé un modèle de délibération et le DGS leur avait marqué son étonnement sur cette clause.

Le conseil municipal décide de retirer sa délibération du 9 juin 2016 sur cette redevance, à l'unanimité.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – RESEAUX ET OUVRAGES DE TELECOMMUNICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment ses articles L.45-1 à L.47 et R.20-51 à R.20-54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP télécom) ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ;

Considérant que tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » et ils ne doivent pas excéder ceux indiqués dans le texte

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'instituer sur le territoire de la commune la Redevance d'Occupation du domaine public pour les réseaux et ouvrage de télécommunication à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Article 2 : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux plafond (référence 2015) :

	Artères * (en €/km)		Installations radioélectriques (pylônes, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	Autres install. (cabine tél, sous répartiteur) (€/m2)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	40,25 €	53,66 €	Non plafonné	26, 83 €

Article 3 : que ce montant sera revalorisé au 1er janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;

ADHESION DU S.A.G.E. AU CDG59

Le Syndicat Mixte du SAGE du Haut-Escaut sollicite son affiliation au Centre de Gestion du Nord. Le conseil à l'unanimité accepte cette demande d'affiliation.

EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE

Le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de l'Eglise Protestante Unie de France sollicitant l'avis du maire sur une motion en faveur de l'accueil de migrants.

Le Conseil ne donne pas suite à cette sollicitation.

INAUGURATION DU CLUB HOUSE FOOT-BALL – AIDE FINANCIERE

Monsieur TAISNE, Président de l'USWS, sollicite une aide financière pour l'organisation de la réception qui suivra l'inauguration du Club House et la cérémonie de remise de la médaille d'Argent de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif à Monsieur Jean-Paul LECART. Après délibération, le conseil décide par 11 voix Pour et 5 abstentions de verser une subvention de 300€ à l'USWS, d'offrir un cadeau à Monsieur LECART ainsi que sa médaille. Les crédits sont prévus au budget de l'année.

DEVIS

Le Maire présente des devis au conseil municipal :

- Fournitures de menuiseries PVC et ALU pour le Javelots : Ets OPTIMUM pour 10 253.15 € HT. **Le conseil donne son accord** par 15 voix Pour et 1 Abstention. Les crédits sont prévus en investissement au programme 9225.
- Fourniture et pose de stores rouleaux à l'école maternelle : Ets MAIL STOR2 – 3654 € HT.
- Le Maire va essayer d'obtenir un autre devis. Les travaux devant être terminés avant la rentrée de septembre, **le conseil autorise la dépense** en se basant sur le montant de Mail Stor 2 qui est le plafond de la dépense. Les crédits sont prévus en investissement au programme 9225.
- Réfection des courts de Tennis : 25.000 € TTC pour 1 court. Cela sera étudié éventuellement en 2017.

PLATEAU SPORTIF

Le Maire informe le conseil que le plateau sportif est fermé depuis le 14 juillet car des individus ont forcé la chaîne qui maintient le plateau fermé. Il est impossible de l'ouvrir.

Une plainte a été déposée en gendarmerie de Clary. Le plateau sera ouvert à nouveau dès que les réparations nécessaires auront été réalisées. Pour le moment, celui-ci reste fermé et le conseil demande que l'information soit diffusée.

COMMISSION SECURITE

Monsieur LALAUX souhaiterait que la commission de sécurité repasse rue de Caullery pour faire un point sur le stationnement au niveau du restaurant KMC qui connaît un grand succès mais dont les emplacements officiels de stationnement ne sont pas suffisants. La commission sera réunie en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 22H40.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,